

Le projet de loi sur l'école de la confiance

Les parents élus souhaitent informer les habitants et plus particulièrement les parents d'élèves sur la loi Blanquer dite « Loi sur l'école de la confiance » adoptée par le Sénat le 21 mai 2019

A consulter pour vous faire une idée :

- Fcpe75.org rubrique Actualités
- Education.gouv.fr rubrique Ecole de la confiance
- Et si vous avez peu de temps, vous pouvez consulter des vidéos notamment Comprendre la loi Blanquer en deux minutes par Noémie Klein

Nous attirons votre attention sur certains articles de loi, notamment ceux concernant :

- L'instruction obligatoire à 3 ans : plus de 90% des enfants de 3 ans sont scolarisés en France, par cette mesure, les collectivités sont amenées à financer les écoles maternelles privées en plus des écoles maternelles publiques notamment pour le financement d'ATSEM
- L'accueil des élèves en situation de handicap : la loi prévoit la mise en place de PIAL, pôle inclusif d'accompagnement localisé, dans lequel les accompagnants d'élèves en situation de handicap auront des affectations collectives et non individuelles.
- L'ouverture d'établissements publics locaux d'enseignement international : ces établissements proposeront des programmes et des diplômes internationaux aux enfants ayant un bon niveau de langue, marqueur social par excellence. C'est la porte ouverte à une école à 2 vitesses en proposant un cursus d'élite pour enfants à haut capital économique.
- L'exclusion des sorties scolaires des mères portant le voile
- La formation des professeurs : des étudiants assumeront des fonctions d'enseignement alors qu'ils ne disposeront pas du concours

Si vous souhaitez vous mobiliser contre cette loi, vous trouverez en ligne des pétitions, des exemples de courrier à adresser aux sénateurs, députés locaux, des manifestations sont organisées, la prochaine aura lieu notamment le 17 juin.

Les parents délégués